

Objectif

- Manager le service de sécurité incendie, conseiller le chef d'établissement et contrôler le fonctionnement de l'établissement en rapport à la sécurité incendie.

Public

- Professionnel de la sécurité, SSIAP 2.

Pré-requis

- Être titulaire du SSIAP 2 et pouvoir attester d'un minimum de 3 ans d'expérience dans la fonction,
- Ou être titulaire du diplôme de niveau 4 minimum,
- Ou être titulaire du diplôme ERP 2 ou IGH 2, avec également 3 ans d'exercice professionnel dans la fonction,
- Détenir une qualification de secourisme (SST, PCS1, PSE1) à jour ou de moins de deux ans,
- Être apte physiquement (validation par un certificat médical).

Durée

- 216 heures minimum (hors examen)

Nombre de participants

- 10 maximum

Évaluation

L'évaluation se fait en 3 temps :

- **Epreuve écrite 1** : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme pendant 40 minutes
- **Epreuve écrite 2** : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1^{ère} catégorie ou 2^{ème} catégorie pendant 2h30
- **Epreuve orale** devant un jury pendant 15 minutes par stagiaire

Pour obtenir votre diplôme, vous devrez avoir obtenu la note minimum de 12/20 aux épreuves écrites et avoir satisfait aux attentes du jury pour l'épreuve orale afin d'être déclaré « apte ».

Si vous avez échoué à une ou deux des 3 épreuves, sachez que vous pouvez les repasser dans l'année sans perdre le bénéfice de ce que vous avez déjà réussi.

Articulation de la formation SSIAP 3

1^{ère} partie : Le feu et ses conséquences (12 heures)

- Le feu 4h
- Le comportement au feu (4h)
- Mise en œuvre des moyens d'extinction (4h)

2^{ème} partie : La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)

- Matériaux de construction (4h)
- Etudes de plans (22h)
- Outils d'analyse (39h)

3^{ème} partie : La réglementation incendie (70 heures)

- Organisation générale de la réglementation (4h)
- Classement des bâtiments (9h)
- Dispositions constructives et techniques (32h)
- Moyens de secours (12h)
- Visite (10h)
- Notions relatives à l'accessibilité des handicapés (3h)

4^{ème} partie : Gestion des risques (23 heures)

- Analyses de risques (12h)
- Réalisation des travaux de sécurité (4h)
- Documents administratifs (7h)

5^{ème} partie : Conseil au chef d'établissement (6 heures)

- Informations à la hiérarchie (4h)
- Veille réglementaire (2h)

6^{ème} partie : Correspondant des Commissions de sécurité (6 heures)

- Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles (6h)

7^{ème} partie : Le management de l'équipe de sécurité (26 heures)

- Organiser le service (8h)
- Exercer la fonction d'encadrement (8h)
- Notion du droit du travail (4h)
- Notions de droit civil et pénal (4h00)

8^{ème} partie : Le budget du service sécurité (8 heures)

- Suivi budgétaire du service (3h)
- Fonction achat (3h)
- Fonction maintenance (2h)

Divers :

Informations liées au handicap : Référent handicap nous contacter

Délais d'accès à cette formation : entre 15 et 60 jours selon le type de financement